



CTP M du 11 février 2011

Bilan Social 2009

Le Ministère de la Culture ne saurait échapper à ses responsabilités sociales !

Responsabilité sociale du Ministère de la Culture : quel bilan ?

Cela faisait plusieurs années que le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ne remplissait plus ses obligations réglementaires auprès du CTP Ministériel et des organisations syndicales représentatives des personnels : *« Art.15 : les comités techniques paritaires reçoivent communication d'un rapport annuel sur l'état de l'administration, du service ou de l'établissement public auprès duquel ils ont été créés. Ce rapport doit indiquer les moyens, notamment budgétaires et en personnel, dont dispose cette administration, ce service ou cet établissement public, ainsi qu'un rapport annuel sur la situation respective des femmes et des hommes au regard des recrutements, de l'avancement, des promotions et le bilan des mesures prises pour l'application des plans fixant des objectifs pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois d'encadrement supérieur. »*

Ces obligations sont remplies par l'intermédiaire du Bilan Social. Le Bilan Social 2009 est presque rendu dans les temps en février 2011. Il fait suite à une série de Bilans Sociaux des années 2007-2008 que le Service des Ressources Humaines (SRH) ont rendu dans l'année 2010. La forme et le contenu de ce Bilan Social sont les mêmes depuis 2002.

Pour la CGT-Culture, le Bilan Social du MCC doit rendre compte des moyens budgétaires et humains qui contribuent aux missions du service public culturel. Il doit être le reflet de la responsabilité sociale du Ministère auprès de tous les agents qui ont en charge ce service public, quelle que soit leur situation statutaire. Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? Quelle mission ont-ils en charge ? Quelle évolution de carrière ? Quelle qualification ont-ils ? Quelles sont leurs rémunérations ? Ces questions sont incontournables ! Qu'il le veuille ou non, le MCC doit répondre de sa politique sociale et culturelle devant tous les agents et salariés qui participent au service public culturel.

Les responsabilités sociales du Ministère sont directement engagées !

Qu'en est-il réellement du Bilan Social 2009 ?

La toute première tâche du Bilan Social du MCC est de définir son champ de responsabilités vis-à-vis des femmes et des hommes qui ont en charge sa politique publique, quels que soient les statuts dans le cadre desquels ils exercent leurs missions. Il s'agit là notamment d'interroger l'adéquation entre missions et statuts et d'en vérifier la pertinence.

L'approche, la conception de ce Bilan Social répondent-elles à cette question ?

Le document présenté avance lui-même un champ de responsabilités du ministère qui sur le fond peut être particulièrement productif. Il est question dès la page 11 de la notion « d'emploi culturel au sens large » définissant ainsi une « **sphère culture** » de l'Etat selon trois périmètres à la fois statutaires et budgétaires :

- **un premier périmètre d'agents publics relevant du Titre II du budget de l'Etat,**
- **un second périmètre d'agents publics relevant du Titre III du budget des Etablissements Publics Administratifs (EPA),**
- **un dernier périmètre d'agents, salariés de droit privé relevant des établissements et des entités sous tutelle du Ministère.**

Cette « sphère culture » rassemblerait 30 928 Équivalents Temps Plein Travaillé (ETPT). Malheureusement l'absence d'orientation stratégique de ce document et l'érosion même du service public, dont les autorités politiques du MCC portent la pleine responsabilité, conduisent à cette situation objective : nous ne disposons toujours pas d'un véritable état des lieux de la « sphère culture ».

Le périmètre des agents de droit privé

Les agents de la sous-traitance

Ainsi, l'absence de définition claire de ses responsabilités sociales, de la notion même de tutelle, rend le Ministère tout simplement aveugle face à une part de plus en plus importante d'emplois consacrés à des charges de service public externalisées mais bel et bien organisées directement par lui-même, c'est-à-dire sous sa responsabilité de donneur d'ordre : la sous-traitance.

Ce sont aujourd'hui dans la « sphère culture » de l'Etat des **centaines voire des milliers d'emplois** consacrés à la part opérationnelle du service public qui sont sous-traités par l'intermédiaire de marchés ouverts à des entreprises privées. Les militants CGT ont eux-mêmes recensé des dizaines de missions qui sont ainsi privatisées. Ceci va de la surveillance, comme à l'accueil même du MCC, au nettoyage et à la maintenance comme au Centre Pompidou ou au Louvre et, désormais, dans la plupart des opérateurs du ministère. Il en est de même en matière de sécurité des collections, de restauration des œuvres, mais aussi quant à leur conservation, recollement, identification, comme en archéologie préventive.

Qui oserait parler d'un Bilan Social dans la « sphère musées » sans parler de ces centaines de salariés qui assurent le fonctionnement des établissements et qui représentent dans bien des cas, comme au Musée du Quai Branly, un pourcentage considérable des effectifs (plus de la moitié des 500 agents du MQB – sorte d'EPA laboratoire – sont des salariés de la sous-traitance) !

Le MCC est directement responsable de cette politique d'externalisation, qu'il préconise lui-même depuis plus de dix ans. Cette politique figure même noir sur blanc dans les orientations RGPP assignées par le gouvernement au Ministère. Le Ministère et ses Etablissements sont les commanditaires des marchés publics d'externalisation et les donneurs d'ordre. Leur responsabilité sociale est totale.

Le Bilan Social doit refléter cette réalité. Les personnels qui travaillent tous les jours aux côtés des agents des entreprises de sous-traitance veulent connaître les conditions sociales d'emploi de ces salariés. Il y a là une exigence de solidarité effective, d'équité de traitement et de justice sociale qui implique que des indicateurs sociaux tangibles et précis figurent dans le Bilan Social. L'opacité qui règne dans ce domaine doit être levée.

C'est pourquoi le Bilan Social doit faire la lumière sur :

- les Services de l'Etat et les Etablissements qui recourent à la sous-traitance ;
- les missions sous-traitées, avec quelle entreprise, pour quel agrément ;
- présence ou non de clauses sociales dans le marché ;
- les effectifs en ETP pour chacun des services et établissements, pour chacune des missions et chacune des entreprises de sous-traitance avec :
 - le nombre de CDI et le nombre de CDD, les temps partiels affectés à chacune des missions externalisées ;
 - présence ou non d'une grille de rémunération ;
 - présence ou non d'un accord d'entreprise ;
 - affiliation à une convention collective (ou non), et laquelle ?
 - liste des qualifications requises sur les missions ;
 - présence ou non de Délégués syndicaux, Délégués du personnel, Comité d'entreprise ;

- couverture complémentaire santé (ou non), et laquelle ?

Les agents des Associations sous tutelle

Reprenons le cheminement du Bilan Social 2009. La définition du périmètre des Associations reste extrêmement flou. Le document ne présente aucune définition des critères qui incluent ou excluent telle ou telle association dite sous tutelle du ministère. Pas plus qu'il ne définit ce qu'est la tutelle d'une association ?!

Sans raison objective, seules cinq associations sont identifiées : Le Centre National des Arts du Cirque, l'Ensemble Intercontemporain, l'Orchestre de Paris, la Cinémathèque française, l'Association des Arts Décoratifs (sous son ancienne dénomination UCAD). Pourquoi celles-ci ? Serait-ce que leurs emplois sont inclus dans la liste de la «Situation de l'emploi sur budget MCC et EP» (document non fourni dans le Bilan Social mais présent dans la documentation de la GPEEC à l'ordre du jour du même CTPM !). Mais alors pourquoi la Cinémathèque française est-elle exclue de cette liste ?

Pourquoi l'Association du Jeu de Paume ne figure-t-elle dans aucune des deux listes alors que le Ministère de la Culture est représenté dans son Conseil d'Administration à hauteur de ¼ des membres et assure à plus de 50 % le budget de l'association avec une subvention pour charge de service public. Faut-il encore ajouter que le MCC prête gracieusement au Jeu de Paume le monument qui lui sert de salle d'exposition. Pourquoi l'établissement Palais de Tokyo, qui était encore une association en 2009, ne figure-t-il nulle part dans ces listes alors que la MCC est également représenté dans son CA ? Même le nouveau statut du Palais de Tokyo place le MCC comme seul actionnaire de la Société par Actions Simplifiée (SASU) et prête les locaux du Palais. Alors, le MCC n'aurait-il, là encore, aucune responsabilité sociale sur les emplois du Palais de Tokyo ?!

Le Bilan Social doit avancer des critères objectifs pour définir la tutelle sur ces associations para-administratives. Par exemple, toute association (statut déposé à but non lucratif) ayant :

- statutairement un ou des représentants du MCC en tant que tel;
- un taux de subventionnement par le MCC d'au moins 30% de leur budget, prêt de locaux compris.

Ceci étant dit, qu'apprend-on dans le Bilan Social, a minima, sur les cinq associations citées ? Pratiquement rien. Juste page 12 : l'effectif global de ces cinq associations est de 760 ETPT et les effectifs de chacune d'elles, page 105 :

- **le Centre National des Arts du Cirque : 37 ETPT**
- **l'Ensemble Intercontemporain : 50 ETPT**
- **l'Orchestre de Paris : 149 ETPT**
- **la Cinémathèque française : 219 ETPT**
- **l'Association des Arts Décoratifs : 305 ETPT**

A part cela rien. Est-ce là, pour le MCC, la conception du bilan social du périmètre de droit privé associatif ? Alors que rien qu'en y ajoutant la centaine d'ETPT des deux associations Jeu de Paume et Palais de Tokyo, **ce périmètre représente tout de même prêt de 3% des personnels en charge du service public culturel de l'Etat.**

Sans compter que les 305 ETPT annoncés pour l'Association des Arts Décoratifs ne correspondent pas aux effectifs décomptés par le Comité d'entreprise de l'association dans son Bilan Social 2009, à savoir : 330 ETP. Il y manque très probablement les effectifs du personnel de l'Ecole Camondo (formation supérieure d'architecture intérieure), soit : 23,04 ETP.

Il faut dorénavant que le Bilan Social reflète le niveau des responsabilités du MCC vis-à-vis de ces structures en produisant les indicateurs sociaux suivant :

- la liste de toutes les associations relevant de la responsabilité sociale du MCC selon les deux critères objectifs précédemment évoqués ;

Pour chacune de ces associations :

- l'objet social statutaire de ces associations,
- le nombre de représentants du MCC au Conseil d'administration (CA),
- montant et % de la subvention allouée par le MCC,
- les effectifs en ETP,
- le nombre de CDI et le nombre de CDD, les temps partiels,
- la répartition Hommes/Femmes,
- la présence d'une grille de rémunération, des niveaux de qualification,
- la présence d'un accord d'entreprise ou non,
- l'affiliation à une convention collective (ou non) et laquelle ?
- présence ou non de DS, DP, CE,
- couverture complémentaire santé (ou non) et laquelle ?

Sur l'ensemble de ce périmètre, le MCC doit fournir un bilan global reflétant la situation sociale des agents en fonction de leur mission.

Les agents des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

Reprenons le cheminement du Bilan Social 2009, toujours dans la « sphère culture » établissements de droit privé, **les EPIC correspondent à 5695 ETPT, soit près de 1/5^{ème} des moyens humains de la « sphère culture » du Ministère.**

Qu'en est-il de l'information sur les EPIC du MCC. Elle est très exactement traitée au même niveau que celle des associations : pratiquement rien ! Le volume global des effectifs en ETPT et, page 105, une liste d'EPIC avec leurs effectifs globaux et rien d'autre. Voilà comment le MCC rend compte de ses responsabilités sociales. Est-ce raisonnable de faire un Bilan Social en écartant 18,5 % des effectifs revendiqués par le MCC lui-même ? Cette liste n'est même pas exploitée. Il serait assez simple de distinguer au moins parmi les 13 établissements (en fait + les 5 Théâtres Nationaux regroupés en une seule dénomination) ceux relevant :

- **du spectacle vivant**, avec les 7 établissements : Comédie française, Théâtre National de Chaillot, Théâtre National de la Colline, Théâtre National de l'Odéon, Théâtre National de Strasbourg, Opéra National de Paris; Ecole de danse de Nanterre, Opéra Comique, EP Parc et Grande Halle de la Villette : **2998 ETPT, soit 10% des effectifs « sphère culture » ;**
- **de la création** : Centre National de la Danse, Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz, **119 ETPT ;**
- **de l'enseignement**, avec Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle, ENS de l'Image et du Son, **118 ETPT**
- **du patrimoine**, avec les 6 établissements de la RMN, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Domaine National de Chambord, EP Grand Palais et Champs-Élysées, Cité des

Sciences et de l'Industrie, Cité de la Musique : **4027 ETPT, soit 13 % des effectifs de la « sphère culture ».**

Bien au-delà de cela, le Bilan Social devrait donner des informations précises sur chacun des EPIC du MCC, avec pour chacun d'eux :

- la raison sociale statutaire de l'EPIC,
- le nombre de représentants du MCC au sein du CA,
- montant et % de la subvention allouée par le MCC,
- les effectifs en ETP,
- les effectifs en ETPT des CDI et leur nombre en Personne Physique (PP), le nombre de CDD et les temps partiels,
- la présence d'une grille de rémunération, des niveaux de qualification,
- la présence d'un accord d'entreprise ou non,
- l'affiliation à une convention collective (ou non) et laquelle ?
- présence ou non de DS DP CE, leur nombre,
- présence ou non de commissions paritaires,
- couverture complémentaire santé (ou non) et laquelle ?
- la répartition des effectifs en ETPT selon les niveaux de qualification,
- les rémunérations moyennes par niveau de qualification et selon la répartition Hommes/Femmes
- la répartition Hommes/Femmes selon les qualifications requises et les niveaux de responsabilité.

Le périmètre de droit public

Dans la « sphère culture » les emplois publics sont définis dans le Bilan Social à partir de leur assise budgétaire, ce qui est le bon point de départ de toute analyse des politiques de l'emploi. Deux assises budgétaires sont identifiées, celle dite du Titre II sur budget de l'Etat, et celle sur Titre III sur budget des Etablissements Publics Administratifs (EPA). Dans cet ensemble, il faut distinguer les emplois d'agents titulaires « les fonctionnaires de l'Etat » et les agents non titulaires « les contractuels ». Depuis 2002, contrairement à la logique budgétaire, chacun des deux Titres budgétaires supportent des agents titulaires et non titulaires.

L'ensemble de ces emplois publics représentent 24 473 ETPT, soit 79% des moyens humains de la « sphère culture » du MCC. Ce chiffre très significatif du poids des politiques publiques d'emploi dans le service public de la culture ne figure pas dans le Bilan Social.

Les agents publics des EPA

Le Bilan Social compte 24 EPA. Ce chiffre ne reflète pas la réalité du MCC parce qu'il regroupe en un seul établissement les 20 Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture auxquelles il faut ajouter les 3 Conservatoires Nationaux et les 9 Ecoles Nationales Supérieures d'Art. Soit, en réalité, au moins 54 EPA.

L'absence de décompte précis des EPA, d'une part minore le poids des établissements d'enseignement supérieur au sein du MCC, près de 60 % des EPA, et d'autre part minimise l'éclatement du MCC en une multitude d'EPA sur lesquels le MCC a de plus en plus de mal à affirmer sa tutelle en termes de politiques publiques mais également en termes de politique sociale.

En fait, le poids des EPA se reflète dans le **volume d'ETPT affectés dans ces établissements : 16 822, soit 54% des effectifs de la « sphère culture »**, soit l'essentiel des moyens du MCC. Ces 16 822 ETPT correspondent non seulement aux agents (titulaires et non titulaires) sur budget des EPA (Titre III) mais aussi à ceux recrutés sur le budget de l'Etat (titulaires et non titulaires, Titre II) qui sont affectés dans les EPA.

Le Bilan Social devrait consacrer une part très importante de son analyse sociale aux questions suivantes :

- comment se répartissent les EPA en fonction des politiques culturelles et scientifiques du MCC, au moins en fonction de celles définies par le MCC lui-même : Mission Culture / Mission Recherche, et par Programmes : Création – Patrimoine – Transmission des savoirs – Recherche culturelle et culture scientifique ?
- avec les effectifs en ETPT et en PP pour chacun des établissements répartis selon les filières : Administrative – Accueil Surveillance Magasinage – Scientifique et Technique – Enseignement, selon les catégories de qualification A – B – C de la Fonction publique et selon l'assise budgétaire (Titre II affectés et Titre III) et l'assise statutaire détaillée (agents Titulaires et non Titulaires : Articles 3 – 4 – 5 – 6 de la Loi du 11 janvier 1984) ;
- avec la répartition Hommes/Femmes, les pyramides des âges selon les corps, la qualification, les formations, les niveaux de qualification des agents, etc.

Le Bilan Social ne donne aucune visibilité, de ce point de vue, sur la cinquantaine d'EPA du MCC.

Les agents non titulaires (ANT) des EPA

De même, quand le document entre un peu dans le détail statutaire des EPA, page 108 et 109, avec **la liste des Etablissements dérogatoires** (en l'occurrence ceux qui sont autorisés à recruter des agents publics non titulaires directement sous CDI selon certaines conditions), il ne donne aucune répartition logique de ces dérogations selon les missions ou les programmes confiés à ces 11 EPA (INRAP – CNC – CNAC-GP – CMN – EMOC - Musée Rodin - BNF – Musée du Quai Branly – CNHI – Musée du Louvre – EP Versailles).

Le tableau des pages 108 et 109 donne le détail des dérogations, en particulier sur la nature des emplois dérogatoires. Par contre, il ne débouche sur aucune analyse chiffrée des politiques d'emploi liées à ces dérogations (Article 3).

Bien qu'aucun tableau du Bilan Social ne relève le volume de **ces emplois dérogatoires, par déductions et recoupements, la CGT arrive au chiffre de : 3962 ETPT, soit 13% des 30 928 ETPT de la « sphère culture », et soit 35% du volume des emplois publics d'agents non titulaires du MCC !**

Là aussi, puisque le document montre qu'il est possible de donner un très bon niveau d'information sur les bases réglementaires de dérogation de ces EPA, pourquoi ce même document se tait-il complètement sur :

- la présence ou non de grilles de rémunération et de niveaux de qualification requise ;
- la présence ou non d'un cadre de gestion de ces agents non titulaires ;
- la répartition des effectifs pour chacun de ces établissements selon les dérogations, les types d'emplois (Administratif, Scientifique et Technique, Communication, Informatique, etc.), les rémunérations moyennes selon les niveaux de qualification A – B – C de la Fonction publique, la répartition Hommes/Femmes et les pyramides des âges, etc.
- la présence de couvertures sociales complémentaires (santé et autres) et des mutuelles affiliées;
- la proportion et la répartition des emplois selon les assises statutaires (Titulaires et Non-Titulaires) ... ?

Les agents de la « sphère culture » ne sauront donc rien de tout cela. Et pour tous les autres EPA non dérogatoires, plus d'une quarantaine, l'indigence des informations est du même niveau. En effet, si les effectifs en ETPT sont bien distincts entre «emplois inscrits sur le budget des établissements» (Titre III) et «emplois d'Etat affectés» dans ces établissements (Titre II), cela ne permet en aucun cas de distinguer l'assise statutaire des agents : agents titulaires et agents non titulaires recrutés selon les articles de la Loi du 11 janvier 1984 qui dérogent au recrutement de fonctionnaires (définition des agents non titulaires selon la page 23 du Bilan Social) :

- **Article 4-1**, pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaires correspondant;
- **Article 4-2**, pour occuper des emplois de catégorie A et selon la nature ou les besoins les justifiant,
- **Article 6-1**, pour des besoins permanents à temps incomplet (maximum 70% d'un temps plein),
- **Article 6-2**, pour des besoins occasionnels ou surcroît d'activité (contrat de 10 mois maximum).

Le document oublie aussi de mentionner **l'Article 5** pour les emplois d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur, alors que ces agents sont décomptés dans les effectifs totaux de la « sphère culture ».

A cette répartition statutaire doit aussi s'ajouter la distinction entre agents publics sous CDD et sous CDI apportée en particulier par la Loi du 26 janvier 2005 pour les agents publics recrutés sur les Articles 4-1 et 4-2.

Alors qu'entre 2002 et 2009 le nombre d'EPA n'a que très légèrement augmenté, les effectifs en revanche ont, eux, explosé, passant de 13 000 ETPT à 16 822, soit + 3822 ETPT ! Et ce différentiel n'est pas dû qu'au transfert des supports budgétaires des emplois du budget d'Etat vers ceux des EPA, environ 4000 ETPT en 7 ans, il tient aussi au recrutement direct sur budget propre des EPA qui a lui aussi explosé avec 3700 ETPT de plus, et correspondant tous à...des agents non titulaires.

La proportion de ces recrutements dérogatoires au statut général est devenue considérable.

Plusieurs fois de suite, le Bilan Social a essayé vainement de quantifier le volume d'emplois des agents non titulaires tous articles dérogatoires confondus, relativement aux effectifs des agents titulaires du MCC. Une première estimation a été réalisée à « 19 % des effectifs » (page 20), puis à la suite d'un erratum à « 11% des effectifs sur budget du ministère ». Mais impossible selon les documents transmis de savoir quelle était la base de calcul de l'erreur et encore moins de l'erratum ni même du %...11% des 11731 ETPT du budget du ministère ? Soit 1290,4 ETPT agents non titulaires alors que l'on en compte 1408 dans l'addendum du ministère ?!. Absurde ! 19% des 30 928 ETP, soit 5876 ETPT ? Il n'y aurait alors que 1914 agents non titulaires recrutés sur une autre assise statutaire que l'Article 3 (3962 ETPT recensés dans le document) alors que sont déjà décomptés dans le Bilan Social 1485 ETPT rien que sur le recrutement Article 6 ? Doublement absurde !!

Rien ne va plus au casino du Bilan Social. Le MCC navigue complètement à l'aveuglette sur ses propres effectifs d'agents non titulaires qu'il ne maîtrise plus. En fait, ce cafouillage incroyable est parfaitement révélateur de l'incurie du MCC quant à ses politiques de recrutements dérogatoires.

Pour trouver le bon chiffre, il faut pas mal de ténacité et une bonne dose d'envie de connaître l'état des lieux des politiques d'emploi de ce ministère. La CGT a cette volonté. Suite à sa demande insistante auprès du Service Ressources Humaines, ce dernier a transmis un dernier addendum (pour ne pas dire erratum ?) de la page 20 censé enfin faire le distinguo dans les volumes d'emplois en ETPT à partir des assises budgétaires (Titre II et Titre III) déclinés selon les affectations (services Etat et EPA) et selon les assises statutaires de recrutement (Titulaires et Non Titulaires).

Évidemment, il n'y a pas de miracle dans ce bas monde : le tableau fourni in fine, sans être faux, n'est pas juste ! En effet, ces données ne tiennent soudain plus compte de la définition donnée en page 23 du Bilan Social des agents non titulaires (sur assises statutaires dérogatoires) et mêlent d'un coup agents publics non titulaires et agents de droit privés (EPIC et Associations). En fait, à force de pugnacité, en reprenant deux tableaux pas faux mais pas justes, il est possible d'en faire un juste et pas faux en déduisant les ETPT des uns des autres.

Ainsi, avec les données de proximité (avec l'aide des militants CGT et à partir de leurs actions aux côtés des agents non titulaires), il est possible pour la CGT d'établir sur les 30 928 ETPT de la « sphère culture » un tableau qui tienne enfin la route :

ETPT	Titre II Service Etat	Titre II affectés EPA	Titre II Total	Titre III EPA	Total II + III
Titulaires	6654	3669	10323	3243	13566
Non-Titulaires	951	457	1408	9499	10907

On peut voir ainsi que **les agents non titulaires représentent 35% de l'ensemble des emplois de la « sphère culture » (30 928 ETPT)** revendiqués par le ministère. Ou encore, si l'on veut connaître le rapport en volume d'emplois ETPT entre emplois de fonctionnaires et non titulaires, les

recrutement dérogatoires, tous articles dérogatoires confondus (Art. 3-4-5-6), représentent **44,6% du volume d'emplois publics en ETPT**.

Il est tout de même ahurissant que le MCC n'arrive pas à transmettre au moins ce chiffre alors qu'il est question en ETPT du tiers des moyens humains de la « sphère culture » et de près de la moitié des moyens publics du ministère ! Sans parler qu'en nombre d'agents en Personne Physique, l'estimation (à partir encore une fois d'un travail syndical CGT de proximité et de connaissance de la réalité vécue par les agents) est : **pour 14 000 agents titulaires en PP, 16 200 agents non titulaires (PP), soit 54% du nombre d'agents publics en PP**.

Nulle part dans le Bilan Social qui devrait refléter la responsabilité sociale du MCC, ces données ou estimations ne sont relevées. Ces simples chiffres devraient être le point de départ de toute analyse sérieuse sur la situation des agents publics de ce ministère. Ces données n'apparaissent pas parce qu'elles sont - délibérément ou non - dispersées, éparpillées, disloquées, enfouies dans ce document sans jamais faire l'objet de regroupements homogènes et de synthèses permettant de dégager des axes lisibles.

Cette absence de volonté, au mieux, d'aller chercher l'information constitue une véritable entrave aux prérogatives des représentants des personnels du ministère de la Culture !

Et ceci ne fait qu'effleurer la réalité de la situation des agents publics du ministère. En effet, si l'on veut savoir (et donc comprendre ?) sur quelle base statutaire les recrutements dérogatoires ont été réalisés, au moins de façon globale, alors là, c'est l'opacité totale !. Ainsi, retrouver dans le Bilan Social la simple répartition des effectifs en ETPT des recrutements selon les assises statutaires et budgétaires des agents non titulaires demande un véritable acharnement.

La CGT-Culture défie l'administration de fournir aux représentants du personnel à partir des données éparpillées dans le document, les effectifs en ETPT répartis selon les critères de base suivants :

Recrutements sur assise budgétaire Etat (Titre II)

Art. 4-1 :

Art. 4-2 :

Art. 6-1 :

Art. 6-2 :

Art. 5 :

Recrutements sur assise budgétaire EPA(Titre III)

Art. 3 :

Art. 4-1 :

Art. 4-2 :

Art. 6-1 :

Art. 6-2 :

Nous réaffirmons que chacun de ces recrutements dérogatoires devrait pouvoir être justifié par le MCC. Si ce n'est pas le cas, alors ils sont tout bonnement injustifiables, et l'on commence peut-être à entrevoir pourquoi le Bilan Social ne transmet pas ces données essentielles – CQFD !

La CGT, à partir des quelques données éparpillées dans ce document et surtout la connaissance des réalités vécues par les agents, peut donner les chiffres suivants :

ETPT ANT 2009	Titre II	Titre III	Total II + III
Art. 4	1006	4254	5260
Art. 6	202	1283	1485
Art. 3	0	3962	3962
Art. 5	200	0	200
Total	1408	9499	10907

Au regard de ces chiffres, la CGT-Culture demande **l'ouverture d'un plan de titularisation des agents non titulaires** à partir de l'identification des recrutements sur des emplois correspondant dans les faits à des besoins permanents à temps complet.

La CGT-Culture demande l'identification du nombre de postes nécessaires à ce plan de titularisation comme cela a été possible dans le Bilan Social 2002 du MCC.

La CGT-Culture transmettra les données qu'elle a reconstituées à ses représentants CGT-Fonction Publique dans les négociations en cours avec le Ministre de la Fonction Publique en vue d'un plan de titularisation des agents contractuels.

A ces données de base, il est indispensable d'ajouter d'autres données de base, en particulier, le nombre en Personne Physique (PP) et en ETPT des agents sous CDI selon encore une fois l'assise budgétaire (Etat / EPA) et selon l'assise statutaire (Art. 3-4-5-6). Cette réalité là est totalement absente de ce Bilan Social alors qu'elle est directement liée aux politiques de l'emploi menées par le MCC. Cette donnée est d'autant plus cruciale que pour un agent non titulaire être sous CDD ou CDI impacte directement ses conditions de travail et ses conditions de vie personnelle.

Pour un Ministre de la Culture qui déteste la précarité : PEUT MIEUX FAIRE !

Le MCC ne communique même pas les chiffres qu'il a pourtant à sa disposition sur les agents non titulaires recrutés sur budget d'Etat (Titre II) et qui ont fait l'objet d'un reclassement au 1er janvier 2009. Le Service Ressources Humaines (en charge du Bilan Social) n'a-t-il pas tous les dossiers individuels de ces agents ?! De qui se moque-t-on !

Les 1078 agents non titulaires (en PP : chiffre donné par le SRH lui-même aux organisations syndicales à la demande de la CGT-Culture le 5 novembre 2010), recrutés sur les assises statutaires des articles 4-1, 4-2 et 6-1, représentent l'essentiel des 1408 ETPT agents non titulaires du Titre II. Le SRH n'a jamais transmis de données précises sur le nombre de CDI et de CDD (CDD de 3 ans, 2 ans et 1 an sur l'année 2009) aux organisations syndicales. Il a, jusqu'ici, toujours avancé un chiffre global, sans l'étayer, de 60% de CDI. Invérifiable ! Mais qu'en est-il dans les EPA ? Cette information est totalement absente du Bilan Social. Serait-ce que l'information n'existerait pas ? Et pourtant ces données sont transmises aux représentants syndicaux dans chaque EPA.

Ainsi, les données recueillies auprès de la BNF par la CGT-Culture pour 2009 sur 2442,5 ETPT (soit 2668 PP), volume total des emplois 2009 affectés à la BNF (pour 2507 ETPT autorisés selon le Bilan Social 2009), il est possible de décompter :

- 1600,2 ETPT agents titulaires : 65,5%,
- 41 ETPT titulaires détachés sur contrat,
- 600 ETPT ANT Art. 4 : 24,5%,
- 201,3 ETPT ANT Art. 6-1 : 8%,

Sur 623 ANT Art. 4 (en PP) il y en a :

- 467 sous CDI : 75% ,
- 144 sous CDD de 3 ans : 23%,
- 12 sous CDD de moins d' un an: 2%

Sur 339 ANT Art. 6 (en PP) il y a :

- 87 sous CDI : 25%
- 252 sous CDD : 75%

A l'INP, selon le Bilan Social 2009 sur 54,8 ETPT (61 PP) (pour 67 ETPT autorisés selon le Bilan Social 2009 du ministère dont 11 emplois Etat affectés) :

- 12 ETPT agents titulaires détachés, soit 22%
- 35,6 ETPT ANT Art. 4 administratifs, techniques et scientifiques, soit 65%
- 5,2 ETPT ANT Art. 4 enseignants, soit 9,5%
- 1,7 ETPT ANT Art. 6, soit 3%

Soit en PP pour les agents non titulaires

Art. 4 non enseignants : 38 PP

CDI : 18 (47%)

CDD 3 ans : 16 (42%)

CDD 2 ans : 2 (5%)

CDD 1 an : 2 (5%)

Art. 4 enseignants : 9

CDI : 8

CDD 1 an : 1

Art. 6-1 : 2

CDI : 2

Pourquoi ce qui est possible pour la CGT-Culture devient-il vraiment impossible pour le MCC ?
L'impuissance politique serai-elle au pouvoir à la Culture ?

D'un EPA à un autre, d'une taille d'EPA à une autre, la situation sociale faite aux agents publics change du tout au tout. Par contre, partout une constante : la précarité ! Celle-ci s'exprime non seulement par le nombre d'agents sous CDD, dont la CGT demande le dénombrement précis par assises statutaires mais aussi par le volume global d'ETPT que « *se partagent* » les agents non titulaires (en PP), en particulier les agents recrutés sur des temps incomplets (Art. 6-1). Ainsi, parmi les données du Bilan Social sur les agents non titulaires Art. 6-1, celles qui permettent de rapprocher (ce que ne fait pas le Bilan Social !) le volume d'emplois en équivalent temps plein travaillé (ETPT) et le nombre d'agents en personne physique (en PP) sont très révélatrices de cette **précarité organisée par le ministère lui-même** :

Titre II (Budget Etat) : 202 ETPT partagés par 982 agents (PP), soit en moyenne 1/5 de temps plein par agent,

Titre III (Budget EPA) : 1283 ETPT partagés par 4852 agents (PP), soit en moyenne 1/4 de temps plein par agent.

Voilà un indicateur précieux pour mesurer l'ampleur de la précarité au sein des service de l'Etat comme des EPA !

Et ce n'est pas fini.

Que vont devenir les 194 agents non titulaires (pages 28) recrutés sur l'assise statutaire de l'article 6, soit occasionnel ou saisonnier (Art. 6-2), soit à temps incomplet (Art. 6-1 : 70% maximum d'un temps plein) qui ont des quotités de mois ou d'heures de travail mensuelles supérieures aux règles statutaires ?

Comment régler la situation statutaire d'agents non titulaires recrutés au sein même des services de l'Etat (Budget Etat Titre II), sur l'assise statutaire Art. 6-2 pour surcroît d'activité ou pour activité temporaire, qui alignent dans la continuité temporelle absolue des contrats de 6 mois puis 1 mois, puis 10 mois, de nouveau 8 mois, puis 4 mois et ainsi de suite, de 2006 jusqu'en 2011 ? Combien sont-ils ? Quel volume d'emplois pour des besoins permanents à temps complet représentent-ils ?

Quand le MCC prendra-t-il enfin le temps de faire le Bilan Social de ces situations insupportables ?

Faire l'état des lieux, c'est la première des démarches pour lutter efficacement contre la précarité et pour un plan de titularisation des agents non titulaires recrutés sur des assises statutaires en contradiction avec la réalité des missions qu'ils accomplissent. **Et c'est une urgence absolue !!!**

Le Bilan Social doit livrer une photographie fidèle de la situation sociale des agents non titulaires du MCC :

Combien en ETPT et en PP selon la répartition en catégorie A-B-C de la Fonction publique, en répartition Hommes/Femmes, par assises budgétaires (Titre II/Titre III), par assises statutaires (Art. 3-4-5-6), par Directions générales et par EPA ? Quelle rémunération selon les catégories A B et C, selon la répartition Hommes/Femmes, par assises budgétaires et par assises statutaires.

Alors que l'addendum au Bilan Social donne pour les agents titulaires la rémunération moyenne par filière, par corps, et par catégorie, une seule ligne est consacrée à la rémunération moyenne des agents non titulaires pris comme une seule catégorie (36 144 €/an), sans dire sur quels effectifs ce calcul est réalisé (combien en catégorie A, B ou C ?), et en distinguant une rémunération indiciaire (35 292€/an, soit selon nos calculs un indice moyen 520 IM) soit disant hors régime indemnitaire et une rémunération indemnitaire (650 €/an, soit l'indemnité de résidence, probablement).

Ce revenu moyen ne peut correspondre à celui des 4852 agents non titulaires Art. 6, les seuls que connaît le Bilan Social, qui sont pour une écrasante majorité des catégories C ! C'est plus probablement l'indice moyen des 1078 agents non titulaires (articles 4-1, 4-2 et 6-1) recrutés sur Budget Etat (Titre II) dont jamais le Bilan Social 2009 ne parle et qui ont été à 64% reclassés en catégorie A (15 % en B et 21% en C : *chiffres non issus du Bilan Social 2009*) au 1er janvier 2009 suite à la circulaire du 23 juin 2009 mais non représentatifs des 16 200 agents non titulaires du MCC. Rappelons que l'addendum s'intitule « rémunérations moyennes par corps des agents présents du 1er janvier au 31 décembre 2009 » ! Cette présentation révèle une méconnaissance totale de la construction par le Service RH du ministère lui-même, de la grille de rémunération des agents non titulaires de cette culture qui intègre dans les indices de rémunération les régimes indemnitaires ! On ne lance pas ce type de données sur une soi-disant « rémunération moyenne des agents contractuels » sans donner les éléments de base de ce calcul !

Ce ne sont pas les 7 pages uniquement consacrées aux agents non titulaires sur Art. 6, données issues de l'Observatoire de la Précarité institué après les grèves pour la titularisation de juin 1999, et l'unique page 131 des annexes, elle aussi uniquement consacrée aux articles 6, qui vont permettre d'y répondre !

Il est impossible de continuer comme cela.

Agents titulaires

En fait, le Bilan Social 2009 du MCC semble uniquement centré sur la situation des agents titulaires. Avec 13 566 ETPT cumulés (sur Budget Etat et budget EPA), c'est 44% des volumes d'emplois de la « sphère culture » et 55,4% des moyens humains du périmètre public du MCC, soit le cœur stratégique du service public culturel de l'Etat. Il est alors justifié que le Bilan Social y consacre une analyse détaillée, qu'il fasse l'état des lieux de la situation sociale des agents qui dépendent directement du ministère : répartition par filière, par corps, par catégorie, par missions, par programmes ministériels, par services Etat, pyramide des âges, rapport Hommes/Femmes, évolution des carrières, bilan des Commissions Administratives Paritaires, ...

Les diagrammes, les courbes, les histogrammes foisonnent et pourraient être des outils formidables pour analyser sur trois ans les évolutions des missions, des carrières, des rémunérations, des effectifs des agents titulaires en charge du service public culturel.

Et bien rien n'est juste, là aussi.

La base d'analyse des agents titulaires n'est pas les 13 566, volume d'emplois (ETPT) et les individus qui les composent mais uniquement les 10 323 ETPT qui sont assis sur le Budget d'Etat (Titre II) en gestion directe du bureau de gestion.

En fait, dès que des agents titulaires sont transférés sur les budgets d'EPA (Titre III), ils sortent de l'analyse du Bilan Social. Pire, ils sont considérés dans leur filière, leur corps comme une perte. En fait, pour le Bilan Social ils ne sont plus des agents titulaires ! **Voilà au moins un aveu politique sur la signification des transferts qui a l'avantage de la clarté !**

Trêve de plaisanterie, quel crédit accorder aux analyses - les évolutions des corps, filières etc.- quand il manque ¼ de la population étudiée ? Très peu. Toutes les têtes de chapitre : « La démographie », « La Formation », « L'Action Sociale », « Les Concours », « La Mobilité » ; les intitulés des analyses statistiques globales comme « La Pyramide des âges du Ministère de la Culture montre le vieillissement de ses agents sous l'effet d'un ralentissement des recrutements » ne correspondent ni à la réalité du ministère ni à celle des agents titulaires. Il en est de même des répartitions Hommes/Femmes, des départs à la retraite,. Une fois encore, comment prétendre à des données statistiques fiables alors que les 2/3 des agents constituent un point aveugle. **Ce n'est tout simplement pas honnête !**

Il devient alors vraiment impossible de rentrer dans les analyses fournies par ce document.

Ce Bilan Social 2009 du Ministère de la Culture s'avère donc ne pas être un Bilan Social et encore moins celui des responsabilités sociales du Ministère de la Culture mais uniquement le bilan chiffré de l'activité du Bureau de gestion RH du Secrétariat Général : ce n'est plus possible de procéder ainsi !

Ce Bilan Social ne répond même pas aux périmètres des champs de compétence qu'il s'était lui-même fixé : la « sphère culture ». Il ne répond pas plus aux périmètres du champ électoral du CTP, soit les 24 000 électeurs titulaires et non titulaires des services de l'Etat et des EPA.

Ce Bilan Social 2009 du Ministère de la Culture n'est ni le Bilan Social de la « sphère culture » ni celui des périmètres publics du ministère, ni celui des agents titulaires ! Il ne répond pas aux responsabilités sociales qui incombent au Ministère de la Culture quant à l'ensemble des agents qui contribuent directement au service public culturel de l'Etat.

- - -

Ce Bilan Social 2009 ne répond donc toujours pas aux obligations réglementaires du Ministre de la Culture envers le CTP Ministériel et les représentants syndicaux des personnels.

Le contenu du Bilan Social 2009 du ministère de la Culture constitue une véritable entrave de l'employeur public à l'encontre des représentants syndicaux des personnels au CTP M. Il faut bien voir qu'en pareille situation et pour les mêmes faits, tout employeur privé aurait été passible d'une condamnation pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et à une amende de 3750 € (Cf. délit d'entrave aux droits du Comité d'entreprise / Article L.2328-1 du Code du Travail) !

Plus largement, le Bilan Social, que nous sommes, hélas, faute d'informations suffisantes et suffisamment précises contraints d'analyser « en creux », fait apparaître que le MCC est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les conséquences des politiques successives de désengagement, de délégation, de dérégulation et de privatisation se font en effet ressentir à présent cruellement. Le MCC va devoir très rapidement trouver les voies de nouveaux équilibres entre administration centrale, services centraux, services déconcentrés, opérateurs et entreprises délégataires. Sa survie en dépend. Et dans ce combat vital pour l'avenir des missions, des savoir-faire et des emplois, avoir une lisibilité complète, panoptique, de la sphère culture, sera forcément décisif.